



Banque Canadienne Impériale de Commerce  
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires  
**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

---

### QUESTIONS?

Le Régime d'investissement à l'intention des actionnaires est administré par Compagnie Trust CIBC Mellon. Vous pouvez joindre Compagnie Trust CIBC Mellon en appelant au **416 643-5500** à Toronto, ou sans frais au **1 800 387-0825** ailleurs au Canada ou aux États-Unis ou par courriel à [inquiries@cibcmellon.com](mailto:inquiries@cibcmellon.com).

### REEMPLIR ET RETOURNER LE FORMULAIRE

Veuillez écrire en caractères d'imprimerie. Une fois le formulaire d'inscription rempli, veuillez nous le retourner dans l'enveloppe fournie à cet effet.

### ACTIONS ADMISSIBLES

Seules les Actions admissibles de la CIBC et certaines actions privilégiées de catégorie A de la CIBC (indiquées par la CIBC) peuvent être inscrites au Régime. (vous pouvez cocher plus d'une case)

- Actions ordinaires
- Actions privilégiées : Série(s) \_\_\_\_\_

Les résidents du Canada peuvent choisir l'option de réinvestissement des dividendes et l'option d'achat d'actions. Les résidents des États-Unis peuvent choisir l'option de dividendes en action. Les actionnaires résidant à l'extérieur du Canada et aux États-Unis ne peuvent pas participer au Régime.

### OPTIONS DE PLACEMENT

(vous pouvez cocher plus d'une case)

- OPTION DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Je choisis l'option de réinvestissement des dividendes afin de faire réinvestir dans des actions ordinaires de la CIBC les dividendes versés sur mes actions admissibles tel qu'il est indiqué ci-dessus.

- OPTION DE DIVIDENDES EN ACTIONS – RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS SEULEMENT

Je choisis l'option de dividendes en actions afin de recevoir sous forme d'actions ordinaires de la CIBC, tel qu'il est indiqué ci-dessus, les dividendes versés sur mes Actions admissibles.

- OPTION D'ACHAT D'ACTIONS ADDITIONNELLES

J'aimerais acheter des actions ordinaires de la CIBC additionnelles en vertu de l'option d'achat d'actions additionnelles. Je comprends que les dividendes versés sur les actions achetées conformément à cette option seront réinvestis aux termes de l'option de réinvestissement des dividendes. Un achat d'actions effectué aux termes de cette option ne peut dépasser la somme de 50 000 \$ par exercice de la CIBC (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre). Tout achat individuel doit être d'un minimum de 100 \$. Je joins au présent formulaire un chèque personnel de \_\_\_\_\_ \$ en fonds canadiens payable à Compagnie Trust CIBC Mellon ainsi que la déclaration du Membre.

## À NOTER

- Ce formulaire d'inscription s'applique uniquement aux Actions admissibles que vous avez sélectionnées à l'endos et inscrites sous le ou les noms ci-dessous.
- Compagnie Trust CIBC Mellon doit recevoir les demandes d'inscription à l'option de réinvestissement des dividendes ou à l'option de dividendes en actions au moins cinq jours ouvrables avant la Date de clôture des registres aux fins de paiement du dividende pertinente (définie dans le Régime), à défaut de quoi votre participation ne pourra commencer avant la Date de clôture des registres aux fins de paiement du dividende suivante.
- Le premier paiement que vous effectuez pour participer à l'option d'achat d'actions additionnelles doit être effectué par chèque personnel. Les paiements subséquents dans le cadre de l'option d'achat d'actions additionnelles peuvent être effectués par chèque personnel ou par mandat.
- Les chèques personnels ou les mandats payables à l'ordre de Compagnie Trust CIBC Mellon dans le cadre de l'option d'achat d'actions additionnelles doivent être datés et reçus au moins cinq jours ouvrables avant la Date d'achat mensuelle (définie dans le Régime), à défaut de quoi le paiement ne sera investi qu'à la prochaine Date d'achat mensuelle. Aucun intérêt ne sera versé sur les fonds détenus en attendant d'être investis.
- Si vous êtes un porteur inscrit et que vous désirez effectuer des paiements pour l'achat d'actions au nom d'un ou de plusieurs Actionnaires véritables, vous devez tout d'abord produire une déclaration attestant que les achats faits pour un seul et même Actionnaire véritable n'ont pas dépassé la somme de 50 000 \$ au cours d'un exercice donné de la CIBC.
- Si vous remplissez le formulaire d'inscription en qualité de représentant, c'est-à-dire en tant qu'agent, exécuteur testamentaire ou liquidateur de succession, administrateur ou fiduciaire, vous devez fournir une preuve satisfaisante ou une autorisation vous permettant d'agir à ce titre.
- Les certificats d'actions sont délivrés à votre demande seulement.

Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.

## Nom ou noms sous lesquels les Actions admissibles sont inscrites

---

---

## Numéro du compte du porteur inscrit

---

## Adresse

---

Rue

---

Ville

---

Province ou État

---

Pays

---

Code postal

## Numéros de téléphone

---

Domicile

---

Bureau

En signant ce formulaire, je demande à être inscrit au Régime d'investissement à l'intention des actionnaires de la CIBC et j'atteste que j'ai lu la Notice d'offre et qu'en tant que participant au Régime je dois me soumettre aux conditions qui y sont établies. Je comprends également que cette autorisation sera en vigueur tant que je n'aurai pas fait parvenir un avis écrit informant Compagnie Trust CIBC Mellon du contraire.

## Date

---

## Signature(s) de l'actionnaire

---

---